

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le mercredi vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 20 septembre 2006, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Patrice MANGEREST, Yves VERRIER, Nicole JAILLET, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES.

ABSENTS : *néant.*

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Danièle HAERI (pouvoir à Marie-José BASSON), Philippe NICOLINO (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Corinne DUBOS (pouvoir à Henri PACALON), Françoise BOTTURA (pouvoir à Evelyne FONTAINE), Habib DARWICHE (pouvoir à Michel FREY), Alain BREUIL (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE), Pascal MERLE (pouvoir à Pierre FAVRE), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Jacqueline MONSIMIER).

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2006.

Communication n° 06.115 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de juin, juillet et août 2006)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de juin, juillet et août 2006.

Délibération n° 06.116 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 15 septembre 2006

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 septembre 2006 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2006, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 06.117 : RESSOURCES HUMAINES : Modalités d'attribution des logements de fonction

A l'unanimité, le Conseil Municipal MODIFIE selon le tableau présenté les modalités d'attribution des logements de fonction figurant dans la délibération du 25 septembre 2003 ; DECIDE que la Commune se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les consommations d'énergie et, en cas d'abus avéré, de répercuter sur l'occupant concerné le montant des abus constatés.

Délibération n° 06.118 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté SERDEX - Demande d'autorisation en vue de modifier les activités et les conditions d'exploitation d'une station de transit et de tri de déchets industriels banals à Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, au regard des éléments présentés et compte tenu du fait que l'activité est implantée sur le site depuis 1998, sans problème particulier au regard du trafic généré, des impacts environnementaux et de la sécurité, EMET un avis favorable à la modification des activités et des conditions d'exploitation du centre de tri et de valorisation des déchets industriels banals qu'exploite la société SERDEX 23 rue du Beaujolais.

Délibération n° 06.119 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté "SCI Parc Industriel de Saint-Priest" - Demande d'autorisation en vue d'exploiter trois bâtiments à vocation industrielle destinés notamment au stockage de biens d'équipement ou de produits de grande consommation à Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la Sté "SCI Parc Industriel de Saint-Priest" en vue d'exploiter trois bâtiments à vocation industrielle destinés notamment au stockage de biens d'équipement ou de produits de grande consommation à Saint-Priest, EMET un avis réservé par rapport à la nature des activités à accueillir et au trafic généré : les entreprises choisies devront générer un minimum de trafic et présenter une valeur ajoutée différente du simple stockage ; des mesures supplémentaires devront être prises pour que les flux thermiques dus à un éventuel incendie soient maîtrisés dans l'emprise du tènement ; le fonctionnement de ces bâtiments ne devra pas apporter de risque technologique nouveau ou susceptible d'étendre les périmètres existants sur la commune.

Délibération n° 06.120 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2006 des maisons et balcons fleuris

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 1.115,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2006 des maisons et balcons fleuris ; DECIDE que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours ; DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714.

Délibération n° 06.121 : URBANISME ET HABITAT : ORU - Requalification de la place Ferdinand Buisson - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Grand Lyon

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE le projet de requalification de la place Ferdinand Buisson et la participation de la Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique prévoyant les modalités d'intervention de la Communauté urbaine pour le compte de la Commune de Saint-Priest, les principes de remise des ouvrages réalisés, de leur entretien et de leur gestion, ainsi que les modalités de participation financière de la Ville (700.000 € TTC, au titre des travaux de compétence communale) ; DIT que la charge sera imputée à l'article 20415 à hauteur de 700.000 € sur les exercices 2007 et 2008.

Délibération n° 06.122 : URBANISME ET HABITAT : Réalisation d'une étude sur le stationnement dans le centre-ville - Convention avec le Grand Lyon

A la majorité (par 36 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal VALIDE le financement d'une étude, réalisée par le Grand Lyon dans le cadre de l'ORU, sur le stationnement dans le centre-ville, à hauteur de 50 % de son coût total qui s'élève à 26.200 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Grand Lyon ; DIT que les crédits seront imputés à l'article 65735 du budget en cours.

Délibération n° 06.123 : URBANISME ET HABITAT : Création d'une salle d'activités au groupe scolaire Jean Macé - Autorisation de déposer le permis de démolir pour l'ancien gymnase et les sanitaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le projet de construction d'une nouvelle salle d'activités au groupe scolaire Jean Macé, AUTORISE Madame le Maire à signer le permis de démolir les sanitaires existants, l'actuelle salle d'activités, le préau et le garage attenant.

Délibération n° 06.124 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un terrain cadastré DY 83 sis 13ème rue Cité Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle DY 83 de 795 m² située 13^{ème} rue Cité Berliet ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique et tout autre document s'y rapportant ; DIT que la dépense relative aux frais de notaire, estimée à 500 € sera imputée à l'article 2111.

Délibération n° 06.125 : URBANISME ET HABITAT : Cession d'un terrain cadastré DE 753 sis 60 rue Alfred de Vigny

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, aux fins de permettre la construction d'un immeuble de 20 logements sociaux dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain, APPROUVE la cession à la SEMCODA du terrain cadastré DE 753 situé 60 rue Alfred de Vigny, au prix de 129.000 € compatible avec l'estimation des Domaines et selon les conditions exposées (12 des logements seront proposés en priorité à des copropriétaires occupants des bâtiments A et B des Alpes) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique et tout autre document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à la vente, soit 129.000 € sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 06.126 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 22 rue Mozart dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 22 rue Mozart dans le bâtiment H de la copropriété Bellevue, et appartenant à Monsieur Miswald, au prix des Domaines, soit 88.500 €; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 88.500 € et aux frais de notaire, estimés à 5.310 € seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 06.127 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 38 rue George Sand dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 38 rue George Sand dans le bâtiment O de la copropriété Bellevue, et appartenant aux conjoints Poyet, au prix de 80.000 € (valeur vénale libre de toute occupation ou location et frais d'agence inclus) conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 80.000 € et aux frais de notaire, estimés à 2.400 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 06.128 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 41 bd. Edouard Herriot dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 41 boulevard Edouard Herriot dans la tour P de la copropriété Bellevue, et appartenant à Monsieur Hyvernat, au prix des Domaines, soit 115.000 € (dont 4.600 € de mobilier) ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 115.000 € et aux frais de notaire, estimés à 6.900 €, seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 06.129 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un garage sis 27 rue Maréchal Leclerc dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un garage sis 27 rue Maréchal Leclerc dans le bâtiment R de la copropriété Bellevue, et appartenant à Madame Kongne, au prix de 13.500 € (valeur vénale libre de toute occupation, dont 1.300 € de commission d'agence) conforme à l'évaluation des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 13.500 € et aux frais de notaire, estimés à 1.000 €, seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 06.130 : URBANISME ET HABITAT : Cession à l'OPAC du Rhône d'un appartement sis 10 rue Robespierre dans la copropriété Beauséjour

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à l'OPAC du Rhône de l'appartement situé 10 rue Robespierre (lot 296 + cave lot 285) au prix de 44.500 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents s'y rapportant ; DIT que la recette relative à la cession, soit 44.500 €, sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 06.131 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat de Ville - Programmation 2006 - Octroi d'une subvention à l'A.S.P.I.E. pour l'action "Placement à l'emploi"

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention de 10.000 € TTC à l'A.S.P.I.E. pour son action "Placement à l'emploi" ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière et tous documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 06.132 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Prestations de surveillance des équipements communaux pour trois ans - Appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du marché à conclure concernant les prestations de surveillance des équipements communaux pour trois ans (budget annuel global estimé à 145.000 € TTC, soit 435.000 € TTC pour les trois ans du marché) ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour cette consultation ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces afférentes ; DIT que les budgets 2007, 2008 et 2009 intégreront les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 611.

Délibération n° 06.133 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine d'été - Avenants n° 2 - Marchés négociés complémentaires de travaux sur la base de l'article 35.II.5° du nouveau code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1/8/06)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine d'été, APPROUVE la passation de quinze avenants n° 2 (lots 2 à 8, 5 bis, 7 bis, 10, 12 à 16) tels que présentés et représentant un montant total de 57.270,83 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; APPROUVE la passation de deux marchés négociés complémentaires de travaux (lots 9 et 11) sur la base de l'article 35.II.5° du nouveau code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006) tels que présentés et représentant un montant total de 49.886,38 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits marchés négociés complémentaires ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313 (programme 01.026).

Délibération n° 06.134 : ACTION SOCIALE : Fonds local d'aide aux jeunes (FAJ) - Convention tripartite avec le CCAS et le Conseil général du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Conseil général la convention tripartite "Fonds Local d'Aide aux Jeunes" pour l'exercice 2006 (montant total : 17.800 € dont 6.230 € financés par la Ville) ; DECIDE de reverser la participation financière du Conseil général au CCAS dès réception de celle-ci ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 7473 et la dépense à l'article 657362.

Délibération n° 06.135 : AFFAIRES CULTURELLES : Spectacles du centre culturel Théo Argence - Autorisation budgétaire 2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les spectacles du centre culturel Théo Argence, APPROUVE sur le budget annexe 14 une autorisation budgétaire au titre de l'exercice 2007 d'un montant global, pour les manifestations prévues en 2007, de 160.000 euros (articles 6042, 6257 et 6288) ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous contrats ou conventions avec les organismes figurant dans le document de présentation de la programmation du centre culturel Théo Argence.

Délibération n° 06.136 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association "Secours Populaire Français" le 3/12/2006 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère social de cette manifestation, et par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 3 décembre 2006 à l'association "Secours Populaire Français".

Communication n° 06.137 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport du délégataire relatif à la gestion du château

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication par Madame le Maire du rapport annuel du délégataire de la gestion du château pour l'exercice 2005.

Délibération n° 06.138 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Dossier relatif au projet de contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise - Approbation de la tenue d'un conseil municipal extraordinaire à Chaponnay

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite au vœu relatif au contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise qu'il a émis le 18 juillet 2005 et dont les exigences n'ont pas été étudiées sérieusement à ce jour, APPROUVE le fait de souscrire pleinement à la démarche proposée par l'assemblée générale de l'association PARFER (regroupant les élus des 36 communes adhérentes), à savoir retenir le principe de la tenue d'un **Conseil municipal extraordinaire élargi** ; AUTORISE ainsi les conseillers municipaux de la Ville de Saint-Priest à siéger à cette séance exceptionnelle qui se déroulera le **jeudi 5 octobre à 20 heures à Chaponnay** (Espace Lino Ventura – rue des Fontaines).

Voeu n° 06.139 : MOTIONS ET VOEUX : Voeu relatif aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale - quartiers prioritaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, DEMANDE solennellement une **prorogation du contrat actuel pour une durée d'un an, sur la base de la géographie existante**, et avec **les mêmes enveloppes financières** de la part de l'Etat ; RAPPELLE que le Rhône fait partie des 6 départements qui - à la suite des événements de novembre 2005 - ont été dotés d'un dispositif renforcé autour de la mise en place d'un Préfet délégué à l'égalité des chances ; DEMANDE que cette attention particulière soit aujourd'hui traduite dans un retour à une démarche véritablement concertée sur ces questions.

La séance est levée à vingt-et-une heures vingt.

Le Maire,